

LYCEE FERDINAND BUISSON
21 Bd Edgar Kofler
BP 209 - 38506 VOIRON

Marché simplifié de fournitures et de services courants

Marché public : MAPA / réf : VOYAGES SCOLAIRES 2022

IDENTIFIANTS

A – LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Lycée Ferdinand Buisson**
21 Bd Edgar Kofler – BP 209
38506 VOIRON CEDEX

Représenté par : **M. Gilles BIETRIX, Proviseur**

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Edouard HERRIOT

B – MARCHE N°2022/01 VOYAGES SCOLAIRES 2022

Objet des marchés : Prestations de services relatives à des voyages scolaires en 2022.

Date limite de réception des offres
Le mardi 31 août 2022 à minuit

Date d'envoi du présent avis à la publication
AJI : le 09 juillet 2021

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

CHAPITRE I - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition inférieur à 221 000 € HT.

CHAPITRE II - REGLEMENT DE CONSULTATION

A- Date et heure limites de réception des offres :

Le mardi 31 août 2022 à minuit

B- Durée de validité de l'offre :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C- Modalités d'envoi

Le dossier de consultation peut être téléchargé et transmis sur la plateforme du site de l'AJI : www.aji-france.com

D- Adresse de réception

- Les offres devront être transmises sur la plateforme du site de l'AJI ou
- Les offres pourront être envoyées à l'adresse suivante (merci d'indiquer la mention « **ne pas ouvrir** ») :

Lycée Ferdinand Buisson
« MAPA voyages scolaires 2022 »
21 Bd Edgar Kofler
BP 209
38506 VOIRON CEDEX

E- Critères de choix avec leur ordre de priorité :

Critère	Pondération lot 1	Pondération lot 2	Pondération lot 3	Pondération Lot 4	Pondération Lot 5	Pondération Lot 6 et 7
1. Le prix	30%	30%	60%	30%	50%	30%
2. Valeur technique de l'offre	70% (35-35)	70% (35-35)	40% (20-20)	70% (35-35)	50% (25-25)	70% (35-35)

Valeur technique de l'offre :

- Qualité de l'hébergement : Catégorie de l'hébergement et situation géographique.
- Qualité du transport : Autocar grand tourisme adapté au transport de nuit, avec WC, TV et système vidéo en état de fonctionnement, ainsi que le port USB lorsqu'il est demandé. Le candidat fournira le descriptif du véhicule (année de mise en service de l'autocar, éléments de sécurité et confort)

NOTA : L'organisation du transport (trajets aller/retour + déplacements prévus durant les séjours) devra être compatible avec le programme des voyages, dans le strict respect de la réglementation relative au transport de passagers notamment concernant les temps de conduite et de repos des conducteurs d'autocars. A cet effet, le candidat fournira tous les renseignements utiles (Itinéraire retenu, horaire de départ et d'arrivée, temps de pause, nombre de chauffeurs...).

F- Variantes :

Les variantes ne seront pas acceptées.

G- Coordonnées pour les demandes de renseignements

M. M'BAH-ILAMOKO Paul, tél. : 04.76.07.37.73 /port : 06.37.79.67.18
mail : intendance.0380092u@ac-grenoble.fr

CHAPITRE III - DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée dont l'objet est de faire assurer par le titulaire des prestations relatives à des voyages scolaires en 2022.

Article 2 : Forme du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée défini par l'article 28 du Code des marchés publics.

C'est un marché à bon de commande conformément à l'article 77 du CMP.

Article 3 : Durée du marché

Le présent marché prendra fin après la réalisation des voyages.

Article 4 : Détail des prestations

Le marché consiste en la fourniture de prestations relatives à des voyages scolaires.

Le marché se décompose en 7 lots :

- **Lot n°1** : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Berlin du 06 au 12 février 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar, l'organisation de visites et l'hébergement au profit d'un groupe de 75 personnes (70 élèves et 5 accompagnateurs).

Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Allemagne aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises) avec guide ou audio guide (lorsque c'est précisé : **Consulter l'annexe n°2 « Voyage Berlin »**).

- **Lot n°2** : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Cork en Irlande du 4 au 9 février 2022, une prestation de services concernant le transport, l'organisation de visites et l'hébergement (voir les options), au profit d'un groupe de 54 personnes (50 élèves (+/-5) et 4 accompagnateurs)

Cette prestation comprendra le transport aller-retour Voiron / Cork aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements, les visites payantes (réservations comprises) avec guide (lorsque c'est précisé), **Consulter l'annexe n°3 « Voyage à Cork-Irlande »**.

- **Lot n°3** : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire en Italie du Nord du 7 au 12 février 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar grand tourisme, l'organisation de visites et l'hébergement en pension complète, au profit d'un groupe de 65 personnes (60 élèves (+/-5) et 5 accompagnateurs).

Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Italie aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservations comprises) avec guide ou audio guide (lorsque c'est précisé), l'hébergement : **Consulter l'annexe n°4 « Voyage Italie du Nord »**

- **Lot n°4** : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Malte fin mars 2022, une prestation de services concernant le transport en avion départ de Lyon ou Genève plus acheminement du lycée de Voiron jusqu'à l'aéroport, l'organisation de visites et l'hébergement en famille d'accueil au profit d'un groupe de 27 personnes (25 élèves (+/-5) et 2 accompagnateurs).

Cette prestation comprendra le transport en autocar et avion aller-retour Voiron / Malte aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises) avec guide ou audio guide (lorsque c'est précisé), l'hébergement en pension complète : **Consulter l'annexe n°5 « Voyage Malte »**

- **Lot n°5** : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Prague et Cracovie du 4 février au 11 février 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar

grand tourisme, l'organisation de visites et l'hébergement en hôtel ou auberge de jeunesse en pension complète, au profit d'un groupe de 148 personnes (140 élèves (+/-6) et 8 accompagnateurs).

Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Tchéquie-Pologne aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises) avec guide ou audio guide (lorsque c'est précisé), l'hébergement en pension complète : **Consulter l'annexe n°6 « Voyage à Prague (Tchéquie) & Cracovie (Pologne)**

-Lot n°6 : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Tarragona (Espagne) du 6 février au 11 février 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar, l'organisation de visites et l'hébergement en famille d'accueil et hôtel en pension complète, au profit d'un groupe de 74 personnes maxi (70 élèves (+/-5) et 4 accompagnateurs). (2 propositions possibles voir l'annexe N°7).

Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Tarragona aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises), l'hébergement en pension complète : **Consulter l'annexe n°7 « voyage scolaire à Tarragona (Espagne)**

-Lot n°7 : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Apt-Marseille en mars 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar, l'organisation de visites et l'hébergement en pension complète, au profit d'un groupe de 23 personnes (20 élèves et 3 accompagnateurs).

Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Apt-Marseille aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises), l'hébergement en auberge de jeunesse en pension complète : **Consulter l'annexe n°8 « Voyage FAIENCERIE - Apt-Marseille. »**

-Lot n°8 (sous condition) : Il s'agit de faire assurer par le titulaire dans le cadre d'un voyage scolaire à Amsterdam du 7 février au 11 février 2022, une prestation de services concernant le transport en autocar, l'organisation de visites et l'hébergement en pension complète, au profit d'un groupe de 54 personnes (50 élèves (+/-5) et 4 accompagnateurs). Cette prestation comprendra le transport en autocar aller-retour Voiron / Amsterdam aux dates indiquées ci-dessus, les déplacements en autocar sur place, les visites payantes (réservation comprises), l'hébergement en auberge de jeunesse en pension complète : **Consulter l'annexe n°9 « Voyage Amsterdam. »**

[Ce lot remplacera le voyage en Irlande \(lot2\) en cas d'annulation](#)

Les candidats sont autorisés à soumissionner à un ou plusieurs lots.

Il sera proposé en option une assurance couvrant les risques suivants :

. Option 1 : assurance annulation.

. Option 2 : assurance annulation + interruption de séjour + assistance rapatriement.

Une notice détaillée déterminera les conditions et les montants indemnisés

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés, par ordre de priorité décroissante. Les pièces constitutives du marché seront à transmettre à l'intendance du lycée Ferdinand Buisson :

- le présent document et les annexes 1 à 4 renseignés, paraphés et signés avec cachet de la société,
- le cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services. (Arrêté du 19 Janvier 2009 – JO du 19 Mars 2009),
- un devis détaillé par lot, faisant apparaître la valeur de chacune des prestations (transport, hébergement et restauration, visites et réservations, autres prestations).
- le bon de commande.

Il est à noter que seul le bon de commande établi et signé par une personne habilitée du lycée pourra être honoré par le titulaire.

Article 6: Prix

Nature des prix : Prix forfaitaire et global réputé rémunérer l'ensemble de la prestation.

Forme des prix : les prix sont fermes et toutes taxes comprises

La notion de service fait oblige le prestataire à fournir la prestation demandée sur le bon de commande. En cas d'inexécution, et quelque soit l'origine de l'empêchement, la prestation ne sera pas facturée.

Variation des prix :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix ferme et unitaire. Le prix par personne ne peut varier.

Aucun document ou complément d'information ni aucune clause contenue dans la ou les propositions envoyées par le candidat ne pourra se référer à une variation des prix pendant la durée du marché.

Application de la taxe sur la valeur ajoutée

Les montants des factures sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement.

Article 7 : Clauses de paiement

Conditions de paiement : Dès que la prestation commandée est réalisée, le titulaire remet à l'établissement une facture comportant :

- la désignation de la personne publique contractante,
- les nom et adresse du fournisseur,
- le numéro SIRET ou SIREN,
- le numéro de compte bancaire ou postal,
- le numéro du marché et le numéro du bon de commande,
- la dénomination précise avec le détail des prix unitaires correspondant au marché et les dates d'exécution de la prestation,
- le montant de la TVA,
- la date de la facturation.

Délais de paiement : Le mode de règlement proposé par la collectivité est le paiement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé **à 30 jours**, à réception des factures et après service fait, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification de la liquidation.

Un acompte au maximum de 70% peut être versé sur présentation d'une facture. Dans ce cas, le solde (30%) sera payé sur présentation de la facture correspondante, après l'exécution effective du voyage.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Article 8 : Conditions de résiliation

Le financement des voyages reposant sur une participation financière des familles et l'octroi de subventions les offres seront déclarées infructueuses si les conditions de financement ne sont pas réunies. Aucune indemnisation n'est due au candidat classé premier dans ce cas précis. Par conséquent, le contrat sera signé uniquement après d'une part le vote en Conseil d'administration des crédits budgétaires concernés ; d'autre part après encaissement par l'établissement du paiement des familles.

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics.

Article 9 : Annulation

A/ Annulation par l'E.P.L.E

- L'E.P.L.E peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché. Sauf dans les cas prévus aux articles 25 à 28 du CCAG/FCS et par dérogation à l'article 31 dudit CCAG, le titulaire est indemnisé dans les conditions suivantes :

Si l'annulation intervient plus d'un mois avant le départ, le titulaire conserve 15% du montant hors taxes du marché.

Si l'annulation intervient moins d'un mois avant le départ, le titulaire conserve 30% du montant hors taxes du marché. Toutefois, si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le départ, le titulaire conserve la totalité du montant hors taxes du marché.

- Autres cas d'annulation

Lorsqu'avant le départ le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire, l'E.P.L.E dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

B/ Annulation complète du fait du titulaire

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'E.P.L.E, le titulaire annule le voyage, il rembourse immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourraient prétendre ; l'E.P.L.E reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à celle qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Chapitre V – PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun – 38 022 GRENOBLE Cedex. Tél. : 04.76.42.90.00. Fax : 04.76.42.22.69. Email : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ; URL : <http://www.conseil-etat.fr/ta/grenoble/index.shtml>

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 511-1 à L551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

RENSEIGNER UN ACTE D'ENGAGEMENT PAR LOT EN MENTIONNANT LE N° DU LOT CONCERNE ET L'OPTION LORSQUE C'EST NECESSAIRE

LOT N° :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix global de la prestation : HT et TTC
Soit en toutes lettres

Option 1 : Assurance annulation : HT et TTC
Soit en toutes lettres

Option 2 : Assurance annulation + Interruption de séjour + assistance rapatriement : HT et TTC
Soit en toutes lettres

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 Avril 1952.

3°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code Guichet :
Numéro du compte :

Clé RIB :

JOINDRE UN RIB

A _____, le _____

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et **cachet de la Société**.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

À :

Le :

Le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A _____, le _____

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au chapitre I.

Il contient à la fois :

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (chapitre II)
- le Cahier des Clauses Particulières (chapitre III)
- les mentions de l'Acte d'Engagement (chapitre VI)

La société représentée par
M _____

Date et signature + timbre de la société

Fait à Voiron

Le soumissionnaire

La personne responsable du marché
Monsieur Gilles BIETRIX, proviseur

Récapitulatif dérogation
Dérogation à l'article 14-13 du CCAG